

# COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de TROCHE

22/11/2018

## **1. PAB Rue du Reclos du Père**

Un dernier devis concernant un garde-corps pour les travaux du PAB est accepté par le Conseil Municipal pour un montant ht de 2.292,64.

## **2. REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX POUR 2019**

Pour l'année 2019, l'assemblée décide d'augmenter les loyers de 1.25% ainsi que les charges mensuelles concernant les frais de chauffage de 5€, celles-ci passant donc à 80€ / mois.

## **3. RENOUELEMNT CONTRAT MAINTENANCE LOGICIELS**

Le contrat de maintenance liant la commune de Troche à la Société ODYSSEE est renouvelé pour un montant annuel de ht de 852,82€ pour une durée de 3 ans soit jusqu'en 2021.

## **4. REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR**

Concernant le recensement de la population qui se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 1625 brut à l'agent recenseur.

## **5. DECISION MODIFICATIVE 3**

Une décision modificative est adoptée afin de réajuster les crédits ouverts à la section d'investissement afin de procéder aux derniers mandatements sur l'exercice 2018.

## **6. COMICE AGRICOLE CANTONAL 2018**

L'Assemblée Départementale a participé au dédommagement des frais occasionnés à la commune pour cette manifestation à hauteur de 750€.

Le Conseil Municipal décide de reverser la somme de 400€ au Comice Agricole Cantonal pour atténuer les frais lui incombant.